

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/058**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 8 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL 2021 (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)**

M. le maire explique à l'assemblée :

« en septembre 2020, le gouvernement a engagé un plan de relance de 100 milliards d'euros afin d'investir massivement dans l'économie afin de surmonter la crise qui frappe notre pays et d'amorcer sa transformation.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) fait partie intégrante de ce plan et sera pourvue d'un milliard d'euros supplémentaire pour 2020-2021 pour tout le territoire national.

La DSIL communément attribuée est destinée aux projets portant entre autres sur la thématique suivante :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables.

Il est proposé de renouveler la demande d'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local portant sur la thématique « Rénovation énergétique » pour 3 projets communaux ».

Le conseil municipal,

Après avoir entend les explications de M. le Maire,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- s'engage à réaliser les 3 programmes de travaux exposés ci-après,

### 1. Rénovation thermique de 2 bâtiments communaux

Depuis 2010, un vaste programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre a été engagé sur le territoire communal. A cette fin, un certain nombre de travaux ont été engagés, à savoir :

- la construction d'une chaufferie collective biomasse avec réseau de chaleur alimentant 8 bâtiments communaux,
- l'amélioration thermique des bâtiments du Groupe Scolaire Robert Schuman (Isolation thermique par l'extérieur, VMC double flux) et de l'école maternelle Bellevue (ITE + chaudière gaz à condensation).

A la suite d'un diagnostic visant à identifier les sources d'économie d'énergie potentielles, réalisées sur les bâtiments communaux, il est proposé de retenir un programme d'amélioration de la performance énergétique pour les deux bâtiments publics suivants :

- \* la mairie
- \* l'école primaire de RECH

A. Mairie : Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium à rupture de pont thermique.

Coût estimatif des travaux : 208.245€ HT  
 Démarrage des travaux en 2021 (2<sup>ème</sup> semestre)

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

|                 |   |         |
|-----------------|---|---------|
| <u>Dépenses</u> | Travaux de remplacement des menuiseries   | 208.245 |
| <u>Recettes</u> | Subvention de l'Etat<br>(enveloppe de soutien à l'investissement local)<br>Rénovation thermique<br>(50% du montant HT des travaux, soit | 104.122 |
|                 | Fonds libre de la ville<br>(50% du montant HT des travaux, soit   | 104.122 |
|                 | Total des recettes  | 208.245 |

B. Rénovation thermique de l'école primaire de RECH

Le coût prévisionnel des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment communal s'établit comme suit :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Coût prévisionnel des travaux de rénovation thermique :        |                   |
| - Désamiantage bardage pignon                                  | 9 968,00€         |
| - Isolation thermique par l'extérieur                          | 36 047,70€        |
| - VMC double flux (réalisé en 2020)                            | (13 434,00€)      |
| - Remplacement chaudière par chaudière gaz à condensation      | 7 759,60€         |
| - Fourniture et pose de brise-soleil – remplacement menuiserie | 13 750,00€        |
| <b>Total HT</b>  | <b>67 525,30€</b> |

Démarrage des travaux en 2022

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

|                 |   |        |
|-----------------|---|--------|
| <u>Dépenses</u> | Travaux d'amélioration thermique  | 67.526 |
| <u>Recettes</u> | Subvention de l'Etat<br>(enveloppe de soutien à l'investissement local)<br>Rénovation thermique<br>(50% du montant HT des travaux, soit | 33.763 |
|                 | Fonds libre de la ville<br>(50% du montant HT des travaux, soit   | 33.763 |
|                 | Total des recettes  | 67.526 |

## 2. Rénovation de l'éclairage public

La ville de SARRALBE souhaite s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à diminuer la consommation d'électricité.

Au préalable, avant d'engager la rénovation des infrastructures d'éclairage public, il est proposé de réaliser un état des lieux précis des installations et de leur état de fonctionnement.

Coût de l'inventaire et de l'audit énergétique du parc d'éclairage public : 8 775,00€ HT

Caractéristiques de l'installation actuelle :

- Nombre de points lumineux : 1000
- Nombre d'armoires de commande : 34

Une 1<sup>ère</sup> tranche de remplacement de 120 ampoules au sodium par des ampoules LED plus économiques a été réalisé en 2019 au centre-ville.

Afin d'améliorer la qualité de l'éclairage public, et de réduire la consommation d'énergie, il est proposé de remplacer l'ensemble des luminaires par des luminaires ou ampoules de technologie LED.

Coût estimatif des travaux : 478 005€ HT

Démarrage des travaux en 2022 pour une durée de 2 ans.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

|                 |   |         |
|-----------------|---|---------|
| <u>Dépenses</u> | Audit énergétique<br>Travaux de remplacement des luminaires   | 486.780 |
| <u>Recettes</u> | Subvention de l'Etat<br>(enveloppe de soutien à l'investissement local)<br>Rénovation thermique<br>(50% du montant HT des travaux, soit | 243.390 |
|                 | Fonds libre de la ville<br>(50% du montant HT des travaux, soit   | 243.390 |
|                 | Total des recettes  | 486.780 |

- sollicite l'attribution des subventions de l'Etat au titre du DSIL 2021,
- autorise M. le maire à signer tout document se rapportant à ces opérations et à engager toute démarche portant sur la présente demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL 2021) de l'Etat comme détaillé ci-dessus.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 17 juin 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT